

Agence mondiale antidopage

MEMBRE INDÉPENDANT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE INDÉPENDANT DE L'AMA

PROFIL DU POSTE

Le Comité d'éthique indépendant (CEI) de l'Agence mondiale antidopage (AMA) est chargé de mettre en œuvre le Code d'éthique de l'AMA, qui établit des normes d'éthique claires pour les activités des officiels de l'AMA. Le CEI est responsable de statuer sur toute plainte pouvant survenir dans le cadre du Code d'éthique et est composé de neuf membres : une présidente indépendante, six membres indépendants, un membre du Mouvement sportif et un membre des autorités publiques. Le Code d'éthique de l'AMA, y compris le règlement du CEI et les règles de procédure, est disponible [ici](#).

Le CEI a été constitué en 2022, les membres inauguraux étant nommés pour des mandats échelonnés afin de permettre une succession en douceur. Un poste de membre indépendant deviendra vacant en mai 2024. Le présent profil du poste reflète l'ensemble des compétences du membre sortant du CEI. Afin de maintenir l'équilibre des aptitudes et des compétences au sein du CEI, le présent profil a des exigences essentielles dans le domaine des enquêtes.

Le CEI travaille aux côtés d'un responsable de l'éthique (Ethics Officer) indépendant, qui est chargé de mener des enquêtes sur les violations présumées du Code d'éthique. Ce profil spécifique de membre du CEI a été conçu pour permettre au CEI de disposer de compétences pertinentes parmi ses membres, afin d'évaluer les processus d'enquête menés par l'Ethics Officer lorsque le CEI se prononce sur un cas.

Exigences spécifiques (essentielles)

- Satisfaire aux critères d'indépendance opérationnelle, personnelle et organisationnelle de l'AMA¹;
- Connaissance ou expérience en matière d'éthique ou d'affaires juridiques;
- Expérience opérationnelle considérable dans le domaine des enquêtes, des enquêtes de conformité ou des poursuites pénales.

Exigences spécifiques (souhaitables)

- Solide connaissance de la structure du sport international et du système antidopage mondial, y compris de ses règles et procédures.

Exigences générales

- Réputation, intégrité et éthique irréprochables;
- Passion pour l'intégrité sportive – en accord avec la mission et les valeurs de l'AMA;
- Penseur stratégique;
- Perspective et expérience internationales;

- Capacité à travailler de manière collaborative dans une culture de comité diversifiée, engagée et axée sur le consensus;
- Capacité à traiter des questions complexes;
- Expérience au sein d'un comité similaire;
- Sensibilité culturelle (compréhension et acceptation de la diversité des cultures);
- Capacité à mener les tâches demandées (disponibilité et temps);
- Bon communicateur avec une excellente maîtrise de l'anglais;
- Capacité à voyager à l'étranger pour assister à des réunions annuelles en personne.

¹ Ces critères sont détaillés dans le Règlement sur l'indépendance du [Règlement de gouvernance de l'AMA](#).